

# SYNDICAT de DEFENSE des INTERETS de PORCHEFONTAINE

Association régie par la loi de 1901, déclarée sous le n°857

Siège Social : Maison de quartier 86, rue Yves Le Coz, 78000 VERSAILLES

Affiliée à Sauvegarde et Animation de Versailles.



86 rue Yves Le Coz  
78000 Versailles

Tel : 01 75 45 56 83  
Courriel : [contact.sdip@gmail.com](mailto:contact.sdip@gmail.com)  
Site : [www.sdiporchefontaine.fr](http://www.sdiporchefontaine.fr)

Versailles le 9 mai 2016

## SDIPINFO N° 6

*Bulletin d'information du Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine*

### SYNTHESE DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 FEVRIER 2016 ET SUITES

#### **1 Enfouissement des lignes aériennes**

##### **Enjeux et Actions conduites par le SDIP.**

Dès 2010, l'enfouissement des lignes aériennes avait été classé prioritaire par le conseil d'administration du SDIP nouvellement élu, tant le quartier était en retard dans ce domaine par rapport aux autres quartiers de Versailles. En octobre 2010, un courrier avait été envoyé à monsieur de MAZIÈRES, maire de Versailles pour attirer son attention sur cette différence de traitement et pour lui demander d'accélérer le programme. Un relevé exhaustif de l'état d'enfouissement des lignes aériennes dans toutes les rues du quartier avait été effectué puis présenté lors de l'assemblée générale d'octobre 2010 en présence de représentants du conseil de quartier et enfin remis, accompagné d'un reportage photos, au maire adjoint chargé de la voirie lors d'une rencontre en mars 2011. En décembre 2013, une enquête réalisée auprès des adhérents du SDIP avait révélé que 77% des personnes interrogées considéraient comme prioritaire l'enfouissement des lignes aériennes.

##### **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

- 2011 : un tronçon de la rue Racine
- 2012 : rue de la chaumière et rue Saint Michel,
- 2013 : rue de l'Etang
- 2014 : Rue Augusta Holmes
- 2015 : Rue Lamartine (entre rue Yves le Coz et rue Albert Sarraut), rue Yves le Coz depuis la rue du Pont Colbert jusqu'à la rue Coste et rue du Foyer Versaillais.

On peut remarquer que le programme réalisé en 2015 semble marquer une accélération du rythme d'enfouissement sans doute en relation avec les engagements pris par la liste, aujourd'hui élue, que le SDIP avait consultée lors des élections municipales de mars 2014. En effet celle-ci s'était engagée sur le programme suivant : « Les rues déjà programmées pour la période 2014-2018 sont les suivantes : Augusta Holmes, Lamartine, Yves le Coz, La Fontaine, Coste, Deroisin, Rémont, des Moines, de Turenne/Villars, Mignard, Girardon. Avec les travaux de la première mandature, l'essentiel sera donc fait dans les six ans qui viennent »

Le programme annoncé jusqu'à 2018, s'il est respecté, représente une réelle avancée dont le SDIP et les habitants de Porchefontaine ne peuvent qu'être satisfaits. Cependant, avec les restrictions budgétaires annoncées il conviendra de rester vigilant vis à vis des arbitrages.

### **Informations nouvelles depuis l'Assemblée Générale.**

*Dans sa réponse à notre courrier du 8 décembre 2015, M. de MAZIERES, maire de Versailles précise que le programme 2016 prévoit :*

- *La réfection de la rue Yves le Coz entre le pont SNCF et la rue Coste consécutivement à l'enfouissement des réseaux effectués en 2015*
- *Le démarrage des opérations d'enfouissement et de réfection de la rue Jean de la Fontaine. En prévision de ces travaux les emplacements des réseaux existants sous la chaussée et sous les trottoirs ont été repérés et font l'objet de marques (vertes pour le réseau France télécom, jaunes pour le gaz et rouge pour l'électricité). Selon les premières informations que nous avons eues en 2015, l'enfouissement des lignes aériennes dans la rue Jean de la Fontaine avait été prévu sur deux ans. Avec les restrictions budgétaires, M. de MAZIERES annonce maintenant que la réalisation des travaux s'étalera sur 4 ans. Nous restons très attentifs à ce que, dans les arbitrages que doit faire la municipalité, Porchefontaine ne soit pas défavorisé. En 2016, sous réserve de confirmation, les travaux devraient porter sur le tronçon entre la rue Berthelot et la rue du Cordon ainsi que sur les barreaux des rues Girardon, Mignard et Berthelot rejoignant la rue Yves le Coz. Ils devraient commencer en mai.*

## **2 Assainissement**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

A cause de la situation géographique du quartier et de la présence de cours d'eau souterrains, le risque d'inondation des sous-sols de certaines maisons est un problème latent. En mars 2012, le SDIP avait mené une enquête auprès des habitants du quartier sur ce problème. Les résultats avaient donné lieu à une rencontre avec Vincent BOUDRIOT chef de service à la direction générale des services techniques de la ville et avec Magali ORDAS, maire adjoint déléguée à l'environnement, la propreté et la qualité de la vie qui avait permis de faire le point sur la politique de la ville dans ce domaine et de prendre connaissance des travaux effectués pour lutter contre ce risque.

### **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

- Parmi les travaux réalisés récemment, on peut noter la réhabilitation du collecteur près des six ponts et le nettoyage des embâcles près de l'Etang.

Une nouvelle réunion avec M. BOUDRIOT et Mme DELGADO son successeur, a eu lieu en janvier 2016.

- Pour 2016 il est prévu dans le haut de la rue Mignard le chemisage de la canalisation et dans le bas, la pose de fourreaux. Un dispositif de récupération de l'eau sera construit au club hippique, et un des terrains de sport sera rénové.
- Enfin, un bassin de rétention dans le barreau entre la rue Coste et la rue Berthelot est en projet.

**Questions d'adhérents :** Est-il prévu de séparer les eaux pluviales des eaux usées ? Réponse : les constructions récentes doivent prévoir la séparation de ces deux types d'eaux mais les deux se déversent ensuite dans le même réseau d'assainissement. En proportion, les eaux usées représentent des quantités très faibles par rapport aux eaux pluviales. Les stations d'épuration sont dimensionnées pour traiter la totalité. .

## **3 Nuisances visuelles**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

Lors des élections municipales de mars 2014, le SDIP avait alerté les listes candidates, sur la pollution visuelle occasionnée par les grands panneaux publicitaires répartis à de nombreux endroits dans le quartier et entre autres sur les terre-pleins SNCF. En réponse la liste aujourd'hui élue, s'était engagée à réviser le règlement local de Publicité.

En octobre 2014, le SDIP a envoyé un courrier à Mme BOELLE, maire adjoint déléguée à l'urbanisme pour rappeler les engagements pris. Fin novembre, celle-ci nous a confirmé que le conseil

municipal, avait décidé, par délibération du 20 novembre 2014, la révision du règlement local de publicité et le lancement de la concertation. Dans ce cadre, un courrier a été envoyé à M.de MAZIÈRES, maire de Versailles, rappelant, avec reportage photos à l'appui, que la publicité dans le quartier de Porchefontaine était particulièrement polluante et indiquant les grands principes à respecter en la matière. Dans le même temps, le SDIP invitait ses adhérents à exprimer individuellement leurs demandes dans le cadre de la concertation.

#### **Point de la situation, des actions en cours et des perspectives.**

- Début novembre 2015 une première réunion avec les organismes compétents, a été organisée par la municipalité puis le conseil municipal a validé, en séance du 17 décembre 2015 les orientations proposées. Celles-ci ont été présentées aux personnes publiques associées, les professionnels et les associations (parmi lesquelles le SDIP) lors d'une 2<sup>ème</sup> réunion qui s'est tenue le 22 janvier 2016
- Info : Versailles sera divisé en deux zones : le « secteur sauvegardé » situé à proximité immédiate du château, dans lequel la publicité sera totalement interdite sur certaines places. Hors « secteur sauvegardé », le projet prévoit une protection renforcée dans tous les quartiers : **la proposition est de supprimer tous les dispositifs scellés au sol y compris les dispositifs 4x3 installés sur le domaine ferroviaire** dont la plupart sont situés sur le quartier de Porchefontaine ainsi que sur le domaine privé. Seront également interdites les affiches sur les murs de soutènement ; seuls seront autorisés les dispositifs muraux de 8m<sup>2</sup> sur les murs de bâtiments aveugles ; des restrictions supplémentaires pourront être proposées pour éviter leur prolifération. **Ce projet s'il est appliqué en l'état constituera une amélioration notable de l'environnement dans le quartier.**
- Une exposition « révision du RLP » a eu lieu à l'accueil du service Urbanisme à la mairie du lundi 8 février au mardi 9 mars 2016.

**Programme prévisionnel** : La fin des études et de la concertation a été fixée au 25 mars 2016.

L'arrêt du projet de Révision du RLP était prévu pour fin mars 2016 et devait être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal d'avril 2016 mais le compte rendu provisoire n'en fait pas mention. L'avis des personnes publiques associées (PPA) et de la commission départementale de la nature des paysages et des sites CDNPS) sera recueilli pendant l'été 2016. L'enquête publique aura lieu durant l'automne 2016 et le règlement révisé sera approuvé en fin d'année ou début 2017 pour une application courant 2017

**Remarques d'adhérents sur la propreté** Globalement les rues sont propres mais il faudrait remettre des poubelles près de la résidence Turenne. En leur absence les propriétaires de chiens n'ont d'autres solutions que de déposer les déjections dans les collecteurs. Il faudrait nettoyer le stop du chemin du cordon plus particulièrement en été

## **4 Accessibilité Gare RER/SNCF**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

Saisissant l'occasion créée par la publication du dossier sur l'accessibilité dans le magazine de la ville de Versailles, un courrier a été envoyé en mai 2015, à Mme BEBIN, maire adjoint à l'action sociale et à la santé. Ce courrier renouvelle notre demande d'aménagement de la gare SNCF pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux personnes munies de poussettes d'accéder facilement aux quais

Malheureusement cette demande n'a pas abouti, en effet, la réponse reçue en juin 2015 nous informe qu'après avoir pris attache auprès de la SNCF et du STIF «*la gare de Porchefontaine ne fait pas partie des travaux prévus de mise en accessibilité du fait d'un faible trafic de trains et de passagers ainsi que de la configuration des lieux.*» La nouvelle présidence du STIF issue des élections régionales sera peut-être plus sensible à cette demande car la configuration actuelle des lieux interdit totalement l'accès des quais aux personnes à mobilité réduite

### **Informations nouvelles et actions depuis l'Assemblée Générale**

*Suite à une demande exprimée lors de l'assemblée générale, un courrier a été envoyé, le 7 avril à M. GOSSELIN directeur de la ligne C pour demander l'installation d'une rampe (main courante) sur le mur le long de l'escalier accédant au quai supérieur.*

## 5 Nuisances sonores ligne RER C

### Enjeu et actions conduites par le SDIP.

Le problème des nuisances créées aux riverains par le RER n'est pas nouveau. Le conseil de quartier s'était saisi en son temps de ce dossier auquel le SDIP avait apporté son soutien. Malheureusement les interventions sont restées jusqu'à présent sans effet.

Aujourd'hui les riverains concernés sont assez désabusés, traumatisés pour certains :

- Absence d'écran végétal les protégeant non seulement du bruit mais aussi de la lumière des trains la nuit : « *on ne peut plus se tenir dans le jardin, la lumière entre sous forme de spots dans nos maisons, on ressent plus les vibrations* »
- la rumeur a couru que SNCF/ RFF considérait le talus comme fragile, souhaitait en étudier la solidité et pourraient envisager à terme un mur anti-bruit.
- Les riverains concernées souhaitent être informés sur les prospects, sur ce qui est envisagé à l'horizon 2, 5 et 10 ans.

### Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.

Face à cette situation, la commission du SDIP propose que

- La ligne RER C soit considérée comme une ligne prototype pour l'utilisation de nouvelles machines plus silencieuses
- un projet de mur anti-bruit soit mis à l'étude.

Dans ce but, le SDIP prévoit de

- reprendre contact avec les directions de la SNCF (exploitation ligne RER C) et RFF.
- d'écrire aux autorités politiques compétentes pour souligner l'urgence d'une mobilisation sur ce sujet.

## 6 Nuisances sonores générées par les hélicoptères

### Enjeu et actions conduites par le SDIP.

Les survols du quartier par les hélicoptères dont certains en infraction à la réglementation constituent une nuisance qui occasionne régulièrement des plaintes des habitants,. Une entrevue entre le SDIP et la Direction Générale de l'Aviation Civile a pu préciser les points suivants :

- Les survols sont autorisés dans un couloir de 150m grossièrement symbolisé par l'axe de l'A186 en ce qui nous concerne.
- La hauteur minimum admise est de 150m.
- La hauteur maximum a été portée de 450m à 500 m à la demande des associations. Le décret dit « Borloo » d'octobre 2010 contraint fortement les vols privés, les graphes fournis par la DGAC, et présentés par Michel CARRÉ, montrent une baisse de 20 à 25% des survols entre 2010 et 2015.
- 80% des vols sont attribués à des aéronefs publics (gendarmerie, armée, SAMU...)

### Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.

- La base militaire 107 gère notre périmètre de survol. Un comité consultatif est organisé annuellement, Versailles Grand Parc est représenté par les maires de Jouy en Josas et Bièvres.
- En cas d'abus, les plaintes sont recevables par téléphone 01 45 07 30 30 ou courriel [osa.bal107@inet.air.defense.gouv.fr](mailto:osa.bal107@inet.air.defense.gouv.fr)
- Un site internet est consultable pour informations : [www.ba107.air.defense.gouv.fr](http://www.ba107.air.defense.gouv.fr) (téléchargement info riverains).

### Remarques d'adhérents sur d'autres nuisances sonores.

- L'alarme du centre hippique se déclenche souvent
- Des réunions bruyantes au centre sportif gênent les riverains

## 7 Circulation

### 7-1 Stop dans la rue Yves le Coz au croisement avec la rue Girardon.

#### Enjeu et actions conduites par le SDIP

Ce stop été mis en place à la demande des riverains pour casser la vitesse excessive du trafic et plus particulièrement des transports publics dans la rue Yves le Coz. Depuis, les véhicules arrêtés au stop sont obligés de reculer pour permettre aux voitures venant de la rue Girardon de tourner à gauche vers le haut de la rue Yves le Coz.

Pour régler ce problème, le SDIP propose de reculer légèrement l'emplacement du stop.

Par ailleurs, certains riverains de la rue Girardon se plaignent de la vitesse excessive des voitures dans leur rue depuis la pose du stop.

La solution suggérée serait alors de mettre également un stop dans la rue Girardon. Ce double système de stops existe dans d'autres villes et semble fonctionner.

#### Remarques d'adhérents sur la circulation

- De nouvelles nuisances sont apparues dans la rue Yves le Coz dans le tronçon situé entre la rue Girardon et la rue Mignard
  - o Le passage des bus provoque des vibrations dans des maisons
  - o La vitesse est excessive depuis le retrait du ralentisseur en particulier celle des bus. Il faudrait rétablir la limitation à 30 km/h et le ralentisseur
  - o Il y a de plus en plus de poids lourds dans le tronçon de la rue Yves le Coz entre la place Lamôme et les « six ponts ». Des contrôles seraient nécessaires
- A l'angle de la rue Rémont/ Augusta Holmes, le stop est régulièrement grillé à grande vitesse. Cela pose un problème de sécurité car il est proche du centre sportif pratiqué par de nombreux enfants. Des contrôles seraient nécessaires en plus de ceux pratiqués épisodiquement au stop un peu plus Haut
- Le stop de la rue Girardon au croisement avec la rue Yves le Coz a été supprimé. Les voitures en profitent pour rouler très vite. Pourquoi ne pas mettre un feu tricolore ?

**Face à ces différents problèmes, Serge Perrutel confirme que le SDIP soutient le projet de passer l'ensemble du quartier en Zone 30.**

**Remarques d'adhérents sur l'état des chaussées.** Plusieurs personnes signalent des chaussées en très mauvais état ; c'est, en particulier, le cas de la rue Rémont (tronçon entre la rue Berthelot et la rue du Cordon) et de la rue des Moines entre la rue Jean de la Fontaine et la rue Yves le Coz.

#### Remarques d'adhérents sur le stationnement.

- Des voitures ventouses stationnent dans la rue Albert Sarraut pendant des semaines.
- Est-il exact que le stationnement va devenir payant rue Yves le Coz ?
- Il faudrait interdire le stationnement des engins de chantier à l'angle de la rue Molière et la rue Albert Sarraut

### 7.2 Parking du stade

#### Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.

S'agissant du parking du stade en cours de réfection, à terme, il y aura une capacité de 150 places et sera interdit aux poids lourds de plus de 3, 5 T. Ceux-ci pourront stationner en face du camping où un parking leur est dédié.

A ce jour, la phase 1 des travaux concernant la pose des enrobés est terminée, la phase 2 comprenant le revêtement des allées en enrobé clair, les plantations et les butes-roues est également achevée. Le parking reste gratuit.

### 7-3 Circulation piétons

#### 7-3-1 Réhabilitation de la rue de la Sablière

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

La rue de la Sablière relie le bas de la rue Rémond à Viroflay en longeant la forêt. Peu entretenue et ne disposant d'aucun équipement, elle se présente comme un chemin boueux par temps de pluie et donc peu pratiqué.

La réhabilitation de cette rue consisterait à stabiliser le sol et à sécuriser la circulation des piétons par l'installation de l'éclairage et de caméras. Ceci permettrait de faciliter l'accès à la piscine de Viroflay mais surtout à la gare rive Gauche.

### **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

Interrogé en janvier 2016 par une délégation du SDIP, le maire de Viroflay a indiqué que la partie haute de la rue de la Sablière située en bordure de l'îlot dit de la « place de la Fête », sera réhabilitée lors de l'aménagement de celui-ci. Les cyclistes emprunteront une voie qui leur sera dédiée le long de l'avenue de Versailles.

Un accord pour le financement de la partie basse, donnant sur Porchefontaine, devra être trouvé.

A la demande de Versailles Grand Parc, ce projet fait l'objet d'une étude d'ensemble.

- **7-3-2 Sécurité de la sortie de la gare**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

Le passage piéton à la sortie de la gare n'est pas suffisamment sécurisé. En effet, bien qu'en Zone 30, la vitesse est souvent excessive et la priorité aux piétons n'est pas toujours respectée. Actuellement, l'attention des conducteurs est stimulée par un marquage au sol et un panneau piétons ; de plus une caméra de surveillance filme les entrées et sorties du quartier.

### **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

Sollicitée par le SDIP de sécuriser davantage, la municipalité envisage la pose d'un radar pédagogique.

### **7-4 Circulation des vélos**

#### **Enjeu et actions conduites par le SDIP**

Actuellement, dans l'avenue de Porchefontaine, les vélos disposent d'une piste cyclable matérialisée dans le sens de la montée et, roulent dans le flux de la circulation dont la vitesse est limitée à 30 Km/h dans le sens de la descente.

Depuis plusieurs années, la SDIP milite en faveur d'un itinéraire pour les vélos permettant d'aller des octrois jusqu'au camping international. Jean-Paul AMEILHAUD en rappelle le tracé :

- Itinéraire aller empruntant la rue Coste, puis à gauche la rue Rémond et immédiatement à droite entrée dans le parking du stade pour déboucher sur le camping. Du point de vue du SDIP, le nouvel aménagement du parking, facilite la mise en place de cet itinéraire.
- Itinéraire retour passant par la rue Berthelot puis la rue Coste.

Cette proposition a été présentée aux représentants de la municipalité le 2 février 2016.

## **8 Transports en commun. Bus B**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

Lors de l'enquête auprès des adhérents du SDIP en décembre 2013, le prolongement de la ligne B jusqu'à Viroflay pour se connecter au Tramway T6 avait été plébiscité par 97% des votants. Fort de cette réponse qui venait conforter le souhait du SDIP déjà exprimé dès 2009, la commission transports en commun du SDIP avait approfondi ses réflexions et présenté ses propositions en Octobre 2014 à M. DUSSAC Directeur Commercial et Marketing de Phébus puis à M. Olivier LEBRUN, maire de Viroflay en Janvier 2015. Une deuxième rencontre avec M. DUSSAC a eu lieu en juin 2015 puis avec M. LEBRUN le 2 février 2016. A ce jour les démarches n'ont pas abouti mais M. LEBRUN s'est engagé à porter notre demande auprès de Phébus.

## **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

Dans le contexte actuel, le SDIP propose d'avoir accès aux gares de Viroflay RG et Viroflay RD ainsi qu'au T6 en prolongeant la ligne B dans l'avenue de Paris jusqu'aux Arcades à Viroflay d'où les voyageurs se rendraient à pied à l'une ou l'autre des gares, toutes deux situées à moins de 500 m. Là, un espace devra être aménagé pour permettre au bus de faire demi-tour. Selon M. LEBRUN cette solution pourrait être mise en œuvre lors de l'aménagement de l'îlot Germaine Delaunay.

### **Informations nouvelles depuis l'Assemblée Générale.**

*Le futur pôle d'échanges multimodal de Versailles chantiers avec l'aménagement d'une gare routière va profondément modifier la desserte bus.*

*Dans ce cadre, M. de MAZIERES nous a informé, dans son courrier du 27 janvier, qu'une réflexion serait lancée sur la liaison entre Porchefontaine et les gares de Viroflay avec notamment le principe d'une ligne B découpée en deux lignes dont une prolongée à Viroflay. Malheureusement cette restructuration n'est pas prévue à court terme.*

*A plus court terme, il est prévu que les habitants de Porchefontaine pourront rejoindre prochainement le tram de Viroflay T6 aux gares de Viroflay dans le cadre de la restructuration du réseau Keolis Vélizy, à savoir :*

- *Le renfort de l'offre de la ligne 23 (gare routière Vélizy 2- Versailles Europe) avec un bus toutes les 15 minutes (en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses).*
- *Une modification de l'itinéraire de la ligne 24 (gare des chantiers – Vélizy centre commercial) qui passera désormais par la route du pavé de Meudon/ rue Yves le Coz.*

*Un arrêt de bus sera aménagé rue Yves le Coz afin d'assurer les correspondances entre les lignes Phébus 23, 24 et la ligne Phébus B.*

*Faute d'explications complémentaires, il ne nous est pas possible de savoir si ces modifications répondent à nos attentes, c'est pourquoi nous avons demandé par courrier du 11 mars 2016 à être reçu pour éclaircir ces points*

## **9 La fibre optique**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP**

L'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) a attribué à « l'opérateur d'infrastructure » SFR la charge du déploiement de la fibre optique FTTH (fiber to the home) sur le territoire de Versailles. L'objectif était d'apporter à l'horizon 2017/18, le Très Haut débit en fibre optique à tous les résidents de la commune sans exception, dans un premier temps 300Mo/s (symétrique montant et descendant) voire en 2020, 1Go/s.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'Intention d'investissements, SFR avait prévu d'équiper Versailles entre 2012 et 2016. Son choix était d'installer la FTTH c'est-à-dire la fibre jusqu'à l'amplificateur et non jusqu'au domicile (FTTH).

### **Point de situation des travaux effectués, en cours et perspectives**

Le 20 août 2014, suite au rachat de SFR par Numéricable tout a été arrêté. Alors que seuls 65 foyers versaillais étaient équipés de la fibre optique nouvelle génération sur 45000 potentiels. Début juillet 2015, le SDIP avait alerté par courrier l'ARCEP sur les retards pris par l'installation de la fibre dans le quartier et sur la non-conformité (connexion en toute fin par câble coaxial) des installations existantes au cahier des charges stipulant FTTH (fibre jusqu'au domicile).

Par courrier du 20 juillet 2015, l'ARCEP s'est engagée à informer le SDIP des éléments susceptibles de nous intéresser directement. Depuis, en octobre 2015 l'installation de la fibre optique a été confiée à Orange. C'est une décision de la Haute Autorité de la concurrence, fin juillet, qui a permis de dénouer la situation. Celle-ci a décidé de lever l'exclusivité de SFR-Numéricable partout où l'opérateur a relié, en toute fin, les appartements par câble et non par fibre (FTTH), comme prévu initialement. Orange est en train de boucler les dernières études nécessaires avant de démarrer les travaux à Versailles, mais aussi à Buc, Les-Loges-en-Josas, Jouy-en-Josas et Saint-Cyr-l'Ecole.

## **Informations nouvelles depuis l'Assemblée Générale**

*Nous comptons sur votre présence !*

*Notez sur vos agendas le 15 octobre, de 10h à 12h30 à la Maison de Quartier, deux intervenants nous présenteront : « un point précis sur le sujet de la fibre optique » et un architecte nous présentera les nouvelles constructions du futur (basse consommation et énergie positive)*

## **10 Zone verte**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP**

La forêt représente plus de 40% de notre cadre de vie, c'est une richesse pour notre quartier qui doit être préservée. Pour économiser le coût de la mise en décharge, certains utilisent la forêt comme un dépotoir (appareils ménagers usagers ou gravats....) ce qui conduit l'ONF (Office National des Forêts) à consacrer 18% de son budget au ramassage des ordures, une dépense qui devient insupportable aujourd'hui matériellement compte tenu des restrictions budgétaires.

**Devant ce constat d'incivisme, pour une attitude plus citoyenne et responsable, le SDIP** a choisi de combattre le mal par la racine en aidant le corps enseignant à sensibiliser les élèves dès l'école primaire à l'approche de la forêt. A cet effet, de la documentation pédagogique publiée par l'ONF a été fournie aux trois groupes scolaires du quartier, documentation qui pourra être utilisée par un animateur de l'ONF lors des sorties scolaires organisées et programmées avec le corps enseignant. Une quatrième documentation a été également remise à la directrice de l'école "le village Montreuil", dont la directrice est habitante du quartier et présidente du CLAP53

## **11 Hommage à Pierre Béquet**

Habitant du quartier de Porchefontaine, Pierre BÉQUET est mort le 21 décembre 2012. Lauréat du Prix de Rome de gravure en taille-douce en 1960, il est l'auteur de la Marianne figurant sur les timbres d'usage courant de 1971 à 1978. Il a remporté également le concours pour le timbre du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin mêlant Marianne, croix de Lorraine et drapeau de la France

Le SDIP dont il était membre du conseil d'administration, souhaite lui rendre hommage en donnant son nom au jardin du square Lamôme. En décembre 2013, une demande a été faite dans ce sens, auprès de Monsieur de MAZIÈRES, Maire de Versailles qui a soumis son accord à l'approbation du conseil de quartier. Le nouveau conseil de quartier mis en place après les élections municipales de Mars 2014, a approuvé ce projet en mars 2015.

Depuis, le SDIP a entamé les démarches pour obtenir l'accord du « groupe la poste » propriétaire du terrain

## **Informations nouvelles depuis l'Assemblée Générale**

*Par courrier, du 17 février 2016, Mme Ollivier Barberousse, déléguée départementale, du « groupe La poste » a donné son accord pour inaugurer, en association avec la mairie, une plaque donnant le nom de « jardin Pierre Béquet » au jardin situé derrière la poste à Porchefontaine (égarée cette lettre ne nous est parvenue que le 11 mars 2016). Depuis, un courrier a été envoyé à M. de Mazières Maire de Versailles, pour demander à la municipalité d'organiser la cérémonie inaugurale de la plaque « jardin Pierre Bequet ». Une première réunion de préparation avec Martine Schmit présidente du conseil de quartier s'est tenue le 29 avril et contact a été pris avec Madame Isabelle GASTELLU, directrice de la communication du groupe La poste. A ce stade, deux dates sont pressenties, le 17 septembre, journée du patrimoine et le 15 octobre 2016. Nous attendons la réponse de la poste pour connaître leur desiderata, concernant l'installation à l'intérieur du jardin de panneaux rappelant l'œuvre de Pierre Béquet et son rapport à la poste.*

## **12 Projet des 5 îlots à Viroflay**

### **Enjeu et actions conduites par le SDIP.**

Afin de faire le point sur l'avancement du projet d'aménagement des 5 îlots, une délégation du SDIP, a été reçue, à sa demande, par Olivier LEBRUN maire de Viroflay. La rencontre a eu lieu le 2 février 2016. Ce projet prévoit la construction dans les dix prochaines années, d'environ 500 logements répartis sur les zones Germaine Delaunay/ La forge, Gare Rive Droite, Réservoirs, la Patte d'oie, la

place de la Fête, ces deux dernières étant situées à proximité immédiate du quartier de Porchefontaine.

**Point de la situation des travaux effectués, en cours et perspectives.**

La concertation sur l'étude d'impact est maintenant terminée. Sur le terrain de la source situé à l'entrée de Viroflay par l'avenue de Versailles, les constructions de l'EHPAD (84 lits) et de 88 logements sont bien avancées. De l'autre côté, le projet de l'îlot de la place de la fête prévoit la destruction des vieux bâtiments (plus ou moins en ruine), la construction de 60 logements, ainsi que l'aménagement de la place et du parking en face des tennis.

La décision de construire un équipement public dédié à l'évènementiel d'une capacité de 400 à 500 personnes, initialement prévu, ne sera prise qu'en fin d'année 2016 dans le cadre de la création du dossier ZAC. La solution alternative, pour répondre à ce besoin de salle de grande capacité, serait d'agrandir la salle Dunoyer de Segonzac déjà existante à Viroflay.

Pour tous ces points le SDIP a attiré l'attention du Maire de Viroflay sur la nécessité de prendre en compte l'impact que vont avoir ces aménagements sur le trafic, le bruit et plus généralement sur le cadre de vie dans le quartier de Porchefontaine.

*Jacques SAMANOS*  
Secrétaire

*Serge PERRUTEL*  
Président